

CHAPITRE VIII.

MARINE MARCHANDE ET PÊCHERIES.

1ère PARTIE—MARINE MARCHANDE.

Département de la marine.

500. Le but spécial de ce département est la protection de notre marine marchande et des navires qui fréquentent nos côtes. Il est donc de la plus grande importance qu'il soit rendu aussi efficace que possible, et on est heureux de savoir qu'il n'a été épargné aucunes peines pour arriver à ce résultat et pour donner à la navigation une sûreté égale à celles des pays les plus avancés.

Nombre de phares, etc., 1868-1890.

501. Un examen du tableau suivant donnera une idée des progrès faits depuis la Confédération. Il comprend le nombre de stations de phares, de feux, de sifflets de brume et de cornets de brume automatiques durant chaque année de 1868 à 1890 inclusivement. Celles des stations de phares de Terre-neuve qui sont entretenues par la Puissance, sont comprises dans ces chiffres :—

NOMBRE DES PHARES, ETC., EN CANADA, 1868-1890.

ANNÉE FINIE LE 31 DÉCEMBRE	Stations de phares.	Feux.	Sifflets de brume.	Cornets de brume automatiques.
1868.	198	227	2
1869.	219	233	2
1870.	240	278	4
1871.	264	297	8
1872.	280	314	13
1873.	316	363	17
1874.	342	384	18
1875.	377	444	22
1876.	407	488	24
1877.	416	509	25	2
1878.	427	518	25	4
1879.	443	542	23	6
1880.	452	551	22	7
1881.	462	553	23	9
1882.	470	562	23	9
1883.	484	578	23	9
1884.	507	597	23	10
1885.	526	617	23	12
1886.	534	625	23	16
1887.	561	658	23	24
1888.	569	664	23	27
1889.	579	675	24	29
1890.	599	705	23	32